

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 23 JUIN 2025
EM/NC

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 055-215501222-20250630-2025_090-DE



Objet : Avenant à la convention d'objectif et de moyens conclue avec l'Orchestre de Commercy
N° : DCM_2025/090

PUBLIÉE LE : 14/04/2025

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 23 juin à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 16 juin 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Patrick BARREY, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Angélique GÉNART, Florent CARÉ

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Sylvie ZEIMET, Ahmed EZZAHRI, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Céline ADOLPHE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Annette DABIT donne pouvoir à Elise THIRIOT

Nelly LOMBARD, donne pouvoir à Patrick BARREY

Martine JONVILLE donne pouvoir à Martine MARCHAND

Suzel RICHARD donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN

Liliane BOUROTTÉ donne pouvoir à Angélique GÉNART

Edmond GUILLERY donne pouvoir à Benoît REYRE

ÉTAIENT ABSENTS :

Laetitia SACCHIERO, Bruno MAUD'HEUX, Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT.

Conseillers en exercice : Présents : 18 - Absents : 4 - Pouvoirs : 6 - Votants : 24

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de l'Orchestre de Commercy ;

Vu l'avis de commission du 12 juin 2025 ;

Vu la convention d'objectifs et de moyens du 6 janvier 2025 conclue entre la Ville de Commercy et l'Orchestre de Commercy ;

Vu l'article 4 de cette convention qui met à disposition de l'association la salle Leroy pour ses répétitions ;

Vu l'annexe 2 de cette convention qui liste les instruments de musique mis à disposition par la Ville de Commercy à l'Orchestre de Commercy ;

Considérant que pour des raisons de sécurité il est nécessaire de mettre à disposition un autre lieu de répétition à l'association, qui réalisera désormais ses répétitions à la salle des Roises, située au 14 rue de la Gare à Commercy ;

Considérant qu'il convient à ce titre de modifier l'article 4 de la convention au moyen d'un avenant.

Le projet d'avenant est présenté par Monsieur le Maire au Conseil municipal.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de valider l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens 2025-2027 Ville de Commercy – Orchestre de Commercy, portant sur la modification du lieu de répétitions joint à la présente, et de l'autoriser à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré,

**à l'unanimité, par 23 voix pour, M. REYRE étant sorti, ne pouvant prendre part au vote,
le Conseil municipal décide :**

- **DE VALIDER** l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens 2025-2027 Ville de Commercy – Orchestre de Commercy, portant sur la modification du lieu de répétition joint à la présente
- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention convention d'objectifs et de moyens 2025-2027 Ville de Commercy – Orchestre de Commercy susvisée

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**Le Maire
Jean-Philippe VAUTRIN**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.